

# Procès-Verbal de la Réunion du 13 Avril 2026

Date de convocation : 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Mme ROQUES Huguette doyenne d'âge de l'assemblée.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Mélodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jérémie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé(s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : . VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

---

M Serge MASBOU président sortant présent pour cette passation prend la parole avant l'ouverture de la réunion. Il cite que l'eau potable est un enjeu majeur qui n'est malheureusement pas estimé à sa juste valeur. Il indique avoir pris beaucoup de plaisir à travailler avec une équipe aussi engagée. Il précise que les engagements pris étaient nécessaires pour les aspects qualitatifs et quantitatifs pour préserver le prix de l'eau à sa juste valeur. Il souhaite aux membres présents de s'investir complètement dans ce sujet et cède la parole à la présidente doyenne d'âge.

Mme Huguette ROQUES ouvre la séance, prend la parole et indique que suite aux problèmes de santé de M VERNET, titulaire de la commune d'Ambeyrac, elle se retrouve de fait à ce siège. Lui souhaitant prompt rétablissement, elle indique qu'elle va citer les procurations qui sont :

- VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José,
- M GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

---

## I – DÉLIBÉRATION : Installations des conseillers, secrétaire de séance et scrutateurs

N°2026-008

Elle procède à l'appel des membres présents et demande que le plus jeune de l'assemblée soit désigné secrétaire de séance. M Guillaume BOUISSAC est proposé. Elle demande deux scrutateurs pour le dépouillement des votes. M VILLE et Mme DOUCET proposent leurs candidatures. A l'issue, Mme ROQUES soumet ces propositions aux membres présents si aucune remarque n'est suggérée. Les membres présents adoptent à l'unanimité les propositions.

---

Elle demande qui est candidat au poste de président du SIE de Foissac.  
M DESTRUEL Emmanuel et M POUZOULET-LIGUE se présentent.

Elle indique qu'à l'issue de la lecture de la charte, elle donnera la parole à chacun.

A la fin de sa lecture, elle donne la parole à chacun des candidats.

M DESTRUEL plus jeune des candidats prend la parole après accord des 2 candidats.

**Extrait du discours de M DESTRUEL :** « Il rappelle que l'eau est vitale et la proximité en jeu auprès des abonnés et des entreprises desservies. Les décisions prises doivent être faites par des hommes de terrain, et non sous contraintes politiques, administratives et financières tant de la part des communautés communes que des syndicats voisins et tout parti politique. Etant un élu libre, ma seule préoccupation est le meilleur pour la population afin qu'elle soit alimentée en eau de façon durable en qualité et quantité. Il indique que pour les générations futures, on se doit de transmettre un patrimoine en bon état pour garantir la passation aux générations futures, car c'est la sécurité de notre dépendance. Il rappelle ses anciens mandats et ses prérogatives. Il indique sa disponibilité n'ayant que le mandat de maire. Il rappelle sa vie professionnelle de terrain. Il précise sa proximité géographique et le temps révolu à cette prise de fonction si le choix se porte sur sa candidature ainsi que sa proximité avec le personnel. Il précise que la gestion ne peut être faite que par des élus locaux comme les membres présents et non par des regroupements et des structures plus grandes avec des émoluments plus grand. Il précise que son téléphone personnel sera communiqué à tout les membres présents pour être au plus près des doléances et compte s'appuyer sur les membres pour toutes prises de décision. Précisant que la qualité de l'eau passe par les rejets et les produits utilisés, il indique vouloir renforcer la communication sur ce sujet. N'étant pas dogmatique, je souhaite que nous évaluions ensemble l'aspect quantitatif par diverses voies qui sont les ressources du territoire non exploitées, par le maintien de l'écoulement en étiage de la ressource ou un programme pour les exploitants agricoles pour se prémunir de la pénurie. Tout cela en gérant au plus près l'aspect financier et les impacts des décisions collégiales qui seront à appliquer. Je vous demande donc de voter pour moi dans le secret de l'isoloir et merci de m'avoir écouté. »

**Extrait du discours de M POUZOULET LIGUE :** « Il commence en indiquant qu'il se présente à la présidence contre personne et cite sa situation personnelle, professionnelle et électorale. La vie publique est importante pour lui et sa proximité de retraite lui laisse le temps de s'investir encore plus auprès des citoyens. Il indique son expérience dans plusieurs domaines, il cite avoir été toujours au plus près du SIE de Foissac même s'il n'était pas délégué. Je ne propose pas de programme mais plutôt une méthode de travail. On apprend à tout âge. L'échange, les propositions, et la discussion dans le calme et la sérénité sont moteurs pour les prises de décisions à la majorité malgré les désaccords. Un point important est la communication à l'usager qui n'a pas les tenants et les aboutissements du prix et du service. La sécurisation de la ressource et la réfection des réseaux qui sont vieillissants et fuyards. Il y a aussi le personnel qui va falloir recruter avant le départ à la retraite. L'image est importante, on peut les critiquer mais on est bien content qu'ils viennent en dehors des heures pour dépanner. Il est important de maintenir une bonne relation tripartite personnel, élus, et administrés par la communication. Je vous propose donc de travailler en commun avec des décisions collectives pour l'amenée d'eau au robinet des abonnés en quantité et qualité. »

Mme la présidente, procède à l'appel par ordre alphabétique des membres pour se rendre à l'isoloir et procéder au vote du président.

---

## I – DÉLIBÉRATION : Election du président

N°2026-008

Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.

Après comptabilisation, il ressort une égalité parfaite entre les deux candidats avec 14 votes pour M DESTRUEL et 14 votes pour M POUZOULET LIGUE.

Mme la présidente indique qu'il va falloir procéder à un deuxième tour et refait appel des votants dans l'ordre initial.

Les deux scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.

Après comptabilisation, M DESTRUEL obtient 13 votes et M POUZOULET LIGUE obtient 15 votes.

Mme la présidente, doyenne d'âge, proclame M POUZOULET-LIGUE président du SIE de Foissac à la majorité absolue et l'installe immédiatement dans ses fonctions à lui cédant la place.

M le président prend la parole et félicite M DESTRUEL. Il évoque et félicite M MASBOU et les anciens présidents qui ont œuvrés pour la collectivité et poursuivi la réunion.

---

## **II – DÉLIBÉRATION : Détermination du nombre de Vice-présidents**

N°2026-009

M le président rappelle le nombre maximum de vice-président pouvant être déterminé arrondis à la quotité supérieure soit 9.

Il propose aux membres présents le nombre de trois afin de définir un nombre plutôt que des candidatures sachant que par le passé il y avait deux postes.

Il soumet au vote la proposition.

La proposition est acceptée avec 27 voix pour et une abstention.

---

## **III – DÉLIBÉRATION : Election des Vice-présidents**

N°2026-010

M le président au vu des résultats propose la candidature de M DESTRUEL.

Ce dernier indique qu'il aurait fait de même.

M POUZOULET LIGUE demande s'il y a d'autres candidatures. Sans manifestation des membres présents, il approuve la seule candidature.

Il est procédé au vote.

Les scrutateurs après dépouillement observent 27 voix en faveur de M DESTRUEL qui est élu 1<sup>er</sup> Vice-président.

Il procède à l'appel des candidatures pour les postes de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-présidents.

Et demande s'il est possible d'avoir un secteur Causse et un secteur Vallée.

Mme ROQUES se présente en deuxième vice-présidente et M FILHOL en troisième vice-président.

N'ayant pas de candidatures supplémentaires, il est procédé par ordre aux votes des vice-présidents.

Au cours du premier suffrage, après dépouillement, Mme ROQUES est élue avec 28 voix.

A l'issue du suffrage suivant, M FILHOL est élu avec 28 voix.

A l'issue, M le président indique qu'il y a lieu de procéder aux votes des membres du bureau statutairement au nombre de trois. Il fait appel à candidature.

Se présentent M ISSALIS, Mme PAYROT et M GRATUZE.

M le président propose de voter une liste et non individuellement, ce qui est accepté à l'unanimité.

M BOUCHETOU rappelle qu'il y a lieu de passer par un vote solennel et non à main levée car sur le dernier mandat la délibération avait été attaquée au tribunal administratif.

Il soumet au vote les trois membres du bureau. Après dépouillement, les scrutateurs indiquent avoir 28 voix pour la liste des membres.

A l'issue des votes M le Président passe au sujet suivant.

---

## **IV – DÉLIBÉRATION : Délégation de Signatures**

**REPORTEE**

---

## **V – DÉLIBÉRATION : Indemnités des Elus**

N°2026-011

M le président expose qu'il y a lieu de définir les indemnités du président et des vice-présidents.

Il demande à M DUMAS d'afficher les propositions maximums qui s'exécute.

Il présente les pourcentages maximums indiciaires de l'indice 1027 et les montants qui sont 695.91 € Brut pour le président et 278.28 € Brut pour les vices présidents.

Il soumet au vote les propositions maximums des indemnités qui sont approuvés à l'unanimité.

**V – DÉLIBÉRATION : Décision modificative N°2**

N°2026-011

M le président indique que dans le cadre des affaires courantes pour la continuité du service, il y a lieu de prendre une décision modificative pour annuler une facture de 2025.

Il donne la parole à M Dumas qui explique la situation des annulations concernant des remboursements sur exercice antérieur. Il précise que les dépenses imprévues n'existant plus, il faut procéder à des mouvements entre les deux sections. Afin de créditer le compte, il y a lieu de réduire le virement à la section d'investissement et de ce fait réduire la recette d'investissement puis supprimer des crédits sur l'opération 32 travaux sur réseaux.

Après explication donnée, M le président demande s'il y a des questions sur ce mouvement. Sans réponse de l'assemblée délibérante, il soumet au vote la proposition présentée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**VI – Questions Diverses :**

M le président indique que la consultation des entreprises pour la réfection des conduites en Fibrociment vient d'être lancée et donne la parole à M Dumas pour expliquer.

Il indique le manque de visibilité pour les entreprises propice en période électorale et le nombre de dossier retiré sachant qu'il y aura des regroupements.

Il précise la date du 29 Avril 2026 à 11h30 pour la remise des plis. Il indique qu'à la réunion du Conseil Syndical du 27 Avril 2026 sera mis à l'ordre du jour la constitution de la Commission d'Appel d'Offre et précise les montants des marchés.

M le président indique qu'il y aura lieu de préciser dans cette délibération que, dans le cadre des procédures adaptées, la commission sera également sollicitée.

M Dumas indique que la réunion d'ouverture des plis aura lieu soit le Jeudi soit le Vendredi, la date et l'heure restant à définir.

M le président indique qu'il y a lieu de solliciter les accompagnateurs potentiels AEAG, C12, Fonds Verts, afin d'obtenir des subventions.

M le président indique les prochaines délibérations qui seront proposées au prochain conseil du 27 Avril 2026 à 20h30.

M le président lève la séance à 22h15

Président



Secrétaire

